



PROGRAMME TOUS ACP RELATIF AUX PRODUITS DE BASE AGRICOLES

Bulletin d'information N° 8

Juin 2010

EDITORIAL

Chers Lecteurs,



Je suis ravi de l'occasion que m'offre le bulletin d'information du Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles (AAACP) pour vous parler du Comité d'orientation et de suivi du Partenariat UE-Afrique sur le coton, créé dans le sillage du Forum de Paris tenu en 2004 et qui donna naissance au Partenariat UE-Afrique sur le coton.

La mission du Cos-coton est justement d'assurer la coordination et le suivi de ce Partenariat afin que le dossier coton atteigne ses objectifs qui couvrent deux aspects : le volet « commerce », en créant des relations commerciales plus équitables au niveau international et le volet « développement », en améliorant la compétitivité du coton africain et en réduisant la vulnérabilité des filières. Après un début hésitant, par manque de fonds, le Cos-coton a maintenant atteint sa vitesse de croisière. Fort d'une évaluation externe menée début 2009, nous avons travaillé pendant ces derniers mois à mettre en œuvre ses principales recommandations, notamment en ce qui concerne le cadre d'action du partenariat et la décentralisation du Cos-coton. Je soulignerai que le cadre d'action met à notre disposition à la fois un document stratégique de référence et un outil de suivi des actions conduites dans le cadre du partenariat. La décentralisation, de son côté, permettra une plus grande appropriation du Cos-coton là où il tire sa raison d'être, c'est-à-dire dans nos pays cotonniers et auprès des principaux acteurs des filières cotonnières au premier rang desquels sont nos producteurs.

Outre les acteurs institutionnels internationaux que sont le Groupe des Etats ACP, la CE/UE, le CTA et le CDE, le Cos-coton a le privilège de regrouper en son sein des représentants de tous les maillons clés de la filière coton en Afrique: l'AProCA pour les producteurs, l'ACA pour les égreneurs et l'ACTIF pour les industriels de la transformation locale, sans oublier l'UEMOA qui représente les organisations régionales africaines dans leur ensemble. La composition de ce comité assurera la dissémination du cadre d'action et la réussite de notre objectif de décentralisation.

(Suite en page 4)

Standardisation commerciale de la mesure instrumentale du coton

Aujourd'hui, la nécessité de fournir des résultats de tests objectifs et fiables sur la fibre de coton est en passe de devenir incontournable. En effet, les pays importateurs de coton intègrent de plus en plus les données fournies par les instruments de mesure dans le commerce du coton.

Les pays développés ayant déjà établis leur propre système d'évaluation de la qualité de leur coton et recourant à l'utilisation de la classification instrumentale ont bénéficié d'un avantage concurrentiel sur le marché mondial. Ainsi, il apparaît évident que les pays africains producteurs de coton se doivent d'adopter un système international d'évaluation de la qualité s'ils veulent intégrer les marchés mondiaux. C'est dans ce but que le programme, en cofinancement avec le CFC et sous la supervision de l'ICAC/CCIC, met en œuvre un système de mesure de la qualité des fibres coton, adoptable par l'ensemble des pays producteurs et qui leur permettrait de satisfaire les critères de qualité du marché cotonnier en vue de renforcer leur position sur le marché mondial.



L'AAACP appuie notamment des laboratoires de classement africains pour leur permettre de répondre aux normes et exigences internationales en matière de fiabilité de test instrumental de coton. A cette fin, deux centres techniques régionaux (CTR) destinés à fournir toute l'assistance nécessaire à l'application de procédures de test instrumental dans les laboratoires de classement au niveau national ont été installés à Dar-Es-Salaam (Tanzanie) et à Ségou (Mali). Le premier a été inauguré en avril 2010 tandis que l'ouverture formelle du centre de Ségou a eu lieu début juin. Dans les prochains mois, le programme se concentrera notamment sur le développement et le renforcement de la gestion interne et de structures opérationnelles des CTR, aussi bien que sur la formulation et la mise en œuvre des programmes de travail opérationnel.

La CNUCED inaugure son portail sur la labellisation développement durable

A l'issue de plus de 18 mois de travail, le portail sur la labellisation développement durable - développé sous l'égide du Programme AAACP financé par l'Union Européenne (UE) - a finalement été lancé à Port Vila, Vanuatu le 31 mars dernier.

C'est à l'occasion d'un atelier sous-régional de deux jours, organisé par la CNUCED et le Comité national du Codex de Vanuatu, que le Portail a été inauguré en la présence de M. Stephen Kalsakau, Ministre de l'Agriculture, de la forêt, de la pêche, du bétail et



de la quarantaine.

Participants à l'atelier

S'adressant à une quarantaine de participants, le Ministre a exprimé sa gratitude à l'égard de la CNUCED et de l'UE, pour avoir choisi Vanuatu – petit état insulaire en voie de développement – pour inaugurer l'instrument.

'Le lancement du portail est opportun, tout particulièrement compte tenu de la prolifération des normes de sécurité alimentaire tant privées que publiques, et de l'afflux des labels 'développement durable' sur le marché. C'est pourquoi un accès abordable à de l'information de qualité sur ces nouveaux développements est fondamental pour le succès de l'exportation de l'agroalimentaires et des produits de base en provenance et au sein des états insulaires du Pacifique', a-t-il déclaré.

Le cadre d'action pour le Partenariat UE-Afrique sur le coton

Répondant à une des recommandations majeures de l'évaluation externe du Partenariat (2009), le plan d'action a, depuis février 2010, fait place à un cadre d'action du Partenariat. Ce dernier réaffirme la pertinence du partenariat UE-Afrique sur le coton et la nécessité de le poursuivre en l'adaptant au contexte actuel.

Le cadre d'action est à la fois **un document stratégique de référence et un outil de suivi des actions menées dans le cadre du Partenariat UE-Afrique sur le coton.**

En effet, tout en étant un document stratégique de référence avec des objectifs et des orientations stratégiques, il constitue un outil de suivi de l'ensemble des appuis spécifiques du coton africain qui est mis à jour périodiquement sur la base d'informations obtenues auprès des divers bailleurs de fonds et des organisations interprofessionnelles intervenant dans les filières cotonnières africaines. .

Un document stratégique de référence, au moins jusqu'en 2015

L'objectif global du cadre d'action est l'appui aux filières cotonnières africaines afin qu'elles contribuent au développement de l'agriculture et à la lutte contre la pauvreté. Son objectif spécifique est d'améliorer la compétitivité, la valeur ajoutée et la viabilité des filières cotonnières africaines en optimisant l'impact sur le revenu des producteurs.

Six axes stratégiques d'intervention ont été définis sur la base d'une analyse des problèmes et des défis à relever tels que perçus par les acteurs des filières cotonnières africaines:

- l'amélioration de la capacité à élaborer, suivre, évaluer et actualiser des stratégies nationales et régionales sur le coton
- l'amélioration de l'environnement institutionnel des filières cotonnières, de leur organisation interne et de leur efficience
- l'amélioration de la compétitivité des filières cotonnières africaines
- la réduction de la vulnérabilité des filières cotonnières
- l'accroissement de la valeur ajoutée générée par les filières cotonnières
- le renforcement de l'efficience et de l'efficacité de la coordination au niveau international, régional et national

Le champ des axes stratégiques d'intervention a été conçu de manière suffisamment large pour permettre aux stratégies régionales coton de s'y articuler, avec leur propre plan d'action et en relation de subsidiarité avec les stratégies nationales coton.

Pour l'Afrique de l'est et australe, la stratégie régionale coton «Cotton to Clothing» existe déjà depuis juin 2009. Des stratégies régionales coton sont en cours d'élaboration pour l'Afrique de l'ouest et également pour l'Afrique centrale.

Un outil de suivi des actions menées dans le cadre du partenariat et des autres appuis spécifiques au coton africain



Les appuis spécifiques au coton sont nombreux et variés. Au 30 avril 2010, ils sont estimés à près de 282 millions d'euros dont 170 millions par la CE et 112 millions par les Etats membres. En ajoutant les projets/programmes répertoriés sur financements d'autres coopérations bilatérales, d'agences multilatérales (CFC, BM...) et agences régionales (BAD/UEMOA...) on arrive à un total d'environ 440 millions d'euros, l'UE apportant à peu près les 2/3 de cette somme.

L'annexe 1 du cadre d'action fait l'inventaire des actions spécifiques en appui au secteur coton, réparties selon les 6 axes stratégiques du cadre d'action. Il intègre également les actions des projets/programmes financés par d'autres bailleurs de fonds travaillant au niveau régional ou international.

Mise à jour périodiquement, cette annexe du Cadre d'Action dépasse le simple inventaire car elle permet au Cadre d'Action de constituer également un outil de suivi de l'ensemble des appuis au coton africain dans le but de faciliter leur cohérence, leur complémentarité et leur coordination..

Le document complet du Cadre d'Action pour le Partenariat UE-Afrique sur le coton est accessible en ligne sur le site du Cos-coton, en version française et anglaise, aux adresses suivantes :

http://www.coton-ACP.org/docs/acpue/COS%20Cadre_ActionFch%201502102.pdf

http://www.coton-ACP.org/docs/acpue/Cos_Action%20Fram%20EngV51.pdf

L'unité de coordination a le plaisir de vous informer que l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée de Mariane Tambwe, experte en communication, en charge de la dissémination de l'information concernant le programme.



Les participants ont débattu autour de sept présentations sur des initiatives nationales et régionales du Pacifique. Ils se sont également concentrés sur le contenu, la qualité, la pertinence et la viabilité du portail. Ils ont, par ailleurs, pressé les agences régionales et internationales de mettre rapidement en œuvre les sept recommandations formulées au cours de l'atelier, en ce compris les programmes de suivi pour accroître la sensibilisation et la formation sur le portail. Ainsi, ce dernier pourrait répondre à leurs besoins en développement, assurer la viabilité et améliorer la compétitivité et les revenus des producteurs d'agroalimentaires et de produits de base.

Tandis que les produits viables envahissent le marché, il est vital pour les consommateurs d'être en mesure de faire des choix informés sur les produits qu'ils achètent, et de se protéger contre les labels confus, faux ou insidieux qui compromettraient leur santé et l'environnement mondial. De même, les producteurs et les exportateurs des pays ACP doivent connaître et être capables de répondre aux exigences du marché des labels développement durable. Le portail vise à combler ce vide en fournissant des informations sur les normes de sécurité alimentaires et les standards sanitaires, et les produits viables 'de l'étable à la table'.

Au cours de l'année 2010, le portail sur la labellisation développement durable est censé se répandre dans d'autres régions ACP.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant:

www.unctad.org/scp

Des vidéoconférences sur les problématiques affectant l'industrie horticole en région AEA

La Banque mondiale (BM), en collaboration avec la *Global Horticulture Initiative* (<http://www.globalhort.org>), vient de lancer une série de 7 vidéoconférences traitant de diverses problématiques affectant l'industrie horticole en Afrique orientale et australe.

La première session – tenue le 25 mai dernier – abordait la question de la 'Lutte contre les mouches de fruits en Afrique orientale et australe' et a rassemblé une cinquantaine de personnes de 5 pays de la région: l'Ethiopie, le Kenya, la Tanzanie, le Mozambique et l'Afrique du Sud.

Les documents de préparation, les présentations et les documents de synthèse seront consignés sur un CD-Rom et distribués aux participants.

Ces séminaires virtuels se tiendront jusqu'au mois de décembre. Pour plus d'informations visitez le calendrier du site web du programme.

Une conférence régionale sur la gestion des risques dans les Caraïbes

Une conférence régionale sur la gestion des risques se tiendra à Antigua du 16-19 juin 2010. Cet événement, organisé par la Banque mondiale, vise le partage et le transfert de savoir en faveur des participants du secteur public et privé en quête d'informations techniques sur la conception de stratégies de gestion de risques agricoles. C'est également pour les partenaires du AAACP, notamment la Banque et la FAO, une occasion de présenter le travail d'assistance technique conjoint qu'elles mettent en œuvre dans la région dans le cadre de l'AAACP, entre autres:

- Une étude sur une stratégie globale de gestion de risques liés aux intempéries pour l'agriculture en Jamaïque
- L'assistance technique relative à la gestion des risques liés aux prix et d'autres types (évaluation des risques de la chaîne d'approvisionnement) pour le secteur du café en Haïti.
- Des études de préfaisabilité pour l'introduction des mécanismes et d'instruments de gestion de risques agricoles fondés sur le marchés à Belize et Grenada.
- Une évaluation des mécanismes de gestion des risques formels et informels dans la chaîne de valeur du manioc guyanien en vue de faciliter l'accès au financement et l'identification d'outils de gestion de risques alternatifs, y compris des produits d'assurances.

(Suite de la page 1)

Je suis donc confiant pour notre avenir immédiat. Les ressources canalisées à travers l'AAACP nous permettent de mener à bien notre mandat et, dans la limite de nos ressources, de soutenir nos partenaires dans certaines de leurs activités stratégiques. Le programme tous ACP nous a permis de lancer une quarantaine d'interventions dans nos diverses régions pour une enveloppe d'un peu plus de 15M d'euros. Ces interventions, passées au crible et avalisées par les membres du Cos-coton, contribuent à rétablir la compétitivité du secteur cotonnier africain.

La phase opérationnelle du programme tous ACP prend fin en décembre 2011. Il n'est donc pas trop tôt pour réfléchir au lendemain. Comment assurer la poursuite d'un Partenariat de fait, pour qu'il poursuive son action en appui aux producteurs de coton et aux filières cotonnières africaines ? Comment financer à l'avenir la structure d'orientation et de suivi qu'est le Cos-coton ? L'organisation avant la fin de 2010 d'une réunion de nos partenaires contribuera à répondre à ces interrogations. De même, une prochaine étude d'identification/formulation d'un programme coton sous le dixième FED proposera sans doute des pistes. Il est donc impérieux que toutes les parties prenantes du secteur contribuent à ces deux initiatives. Les conclusions et recommandations qui en découleront doivent être l'écho des préoccupations et des priorités de tous les acteurs de la filière.

Je conclus donc, sur cet appel, à une plus grande mobilisation des diverses parties prenantes au *Partenariat UE-Afrique sur le coton*. Tous ensemble, nous pouvons bâtir un lendemain meilleur.

**S.E. Monsieur l'Ambassadeur
Kadré Désiré Ouédraogo,
Président du Cos-coton**

Cette publication a été réalisée avec le soutien de l'Union européenne. Son contenu est de la seule responsabilité de l'Unité de coordination et ne peut, en aucun cas, être considéré comme reflétant l'opinion de l'Union européenne ou des Etats ACP.



PROGRAMME TOUS ACP RELATIF AUX PRODUITS DE
BASE AGRICOLES

www.euacpcommodities.eu



Une initiative
mise en œuvre par :



Unité de Coordination :

c/o Cardno Emerging Markets, Belgium s.a.
Avenue Louise, 479 (Box 53) – B 1050 Bruxelles – Belgique